



# Mise aux normes handicapés d un local commercial

Par **Jacques COLPART**, le **27/11/2018 à 19:56**

Bonsoir

La compagne de mon petit fils loue un local pour y installer un restaurant. La porte d acces de ce local n est pas aux normes ni de sécurité ( un seul canon et impossible d en poser un second comme l exige les assurances) , ni à celles destinées aux batiments recevant du public ( largeur utile de la porte ne faisant que 73 cm ! ).

Il faut preciser que le bailleur a signalé que cette porte avait une largeur de 83 cm !

Les travaux necessaires s eleveraient a plusieurs milliers d euros .

Qui doit payer les frais concernant cette mise aux normes ? Le bailleur decline toutes responsabilités.

Un grand merci pour votre reponse .